

Le CAP

Maintenance des véhicules, option A voitures particulières

L'époque où le « mécanicien » avait en permanence le nez dans le moteur et les mains dans le cambouis est de plus en plus révolu. Pour remplacer un joint de culasse ou des plaquettes de frein, le mécanicien utilise toujours ses outils traditionnels mais les automobiles sont désormais truffées d'électronique qui exige la prise en charge informatique des pannes. Le CAP maintenance de véhicules, option voitures particulières s'inscrit dans cette dynamique de former des jeunes capables d'intervenir sur tous les types de pannes.

Niveau du diplôme

Diplôme national Éducation nationale de niveau 3

Numéro de la Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles

RNCP19118

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19118/>

Conditions d'Admission

Avoir 16 ans ou plus ou bien, avoir moins de 16 ans et fournir un certificat de fin de scolarité au collège.

Objectif général

Obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnel Maintenance de véhicules, option Voitures particulières

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le titulaire de la formation devra :

- Réaliser les opérations de maintenance périodiques et corrective d'un véhicule après avoir participé au diagnostic
- Maîtriser les règles de réception et de restitution des véhicules
- Comprendre le langage technique (dessins, schémas) et appréhender l'organisation fonctionnelle des grandes familles des systèmes rencontrés (allumage, transmission, train roulant)

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index44dd.html>

Durée de la formation

800 h d'enseignement en 2 ans

Matières enseignées

En complément de la formation en milieu professionnel, la formation au CFA comporte :

- Des enseignements généraux : français, mathématiques-sciences, histoire-géographie éducation morale et civique, arts appliqués et cultures artistiques, langue vivante, éducation physique et sportive, prévention-santé- environnement. Ces enseignements sont en relation avec les activités professionnelles et couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire.
- Des enseignements technologiques et professionnels : ils représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en ateliers.

Modalités d'évaluation

Examen ponctuel.

Les épreuves et les coefficients sont détaillés dans le tableau ci-dessous : Colonne de droite pour notre CFA.

CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTIONS A, B et C			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Mode	Durée
Unités Professionnelles					
ÉPREUVE EP1 : ▪ Préparation d'une intervention de maintenance	UP1	6+1 (2)	CCF(1)	Ponctuel Pratique	4h +1h (3)
ÉPREUVE EP2 : ▪ Réalisation d'interventions sur véhicule	UP2	7	CCF	Ponctuel Pratique	4h
Unités d'enseignement général					
ÉPREUVE EG1 : ▪ Français et Histoire – Géographie Éducation civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit	2 h 15
ÉPREUVE EG2 : ▪ Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
ÉPREUVE EG3 : ▪ Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
Épreuve facultative : ▪ Langue vivante (4)	UF		Ponctuel oral	0 h 20	Ponctuel oral 0 h 20

(1) Contrôle en cours de formation ;

(2) Dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement ;

(3) 1 heure pour la prévention santé environnement ;

(4) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points supérieurs à la note de 10/20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP Maintenance des véhicules, option voitures particulières est amené à exercer une activité de mécanicien dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs, dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques, dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location, dans les services de maintenance des flottes de véhicules ou encore dans des entreprises de services rapides spécifiques aux véhicules.
Code ROME : I1604

Poursuite d'études

Baccalauréat Professionnel Maintenance des véhicules, option A voitures particulières (RNCP19117)

Brevet de Technicien Supérieur Maintenance des véhicules option A voitures particulières (RNCP35460)